

# Département de la Charente-Maritime



Vous êtes notre bien le plus précieux!

Groupe MARTEL  
LETS DE VIE & SERVICES  
IMMOBILIERS

Commune de SURGERES  
Rue du 19 mars 1962  
Chemin de la Perche

## Lotissement Le Châtelet

### Plan de bornage et de vente

Lot n° 16

Cadastré : ZR n° 393

Surface : 364 m<sup>2</sup>

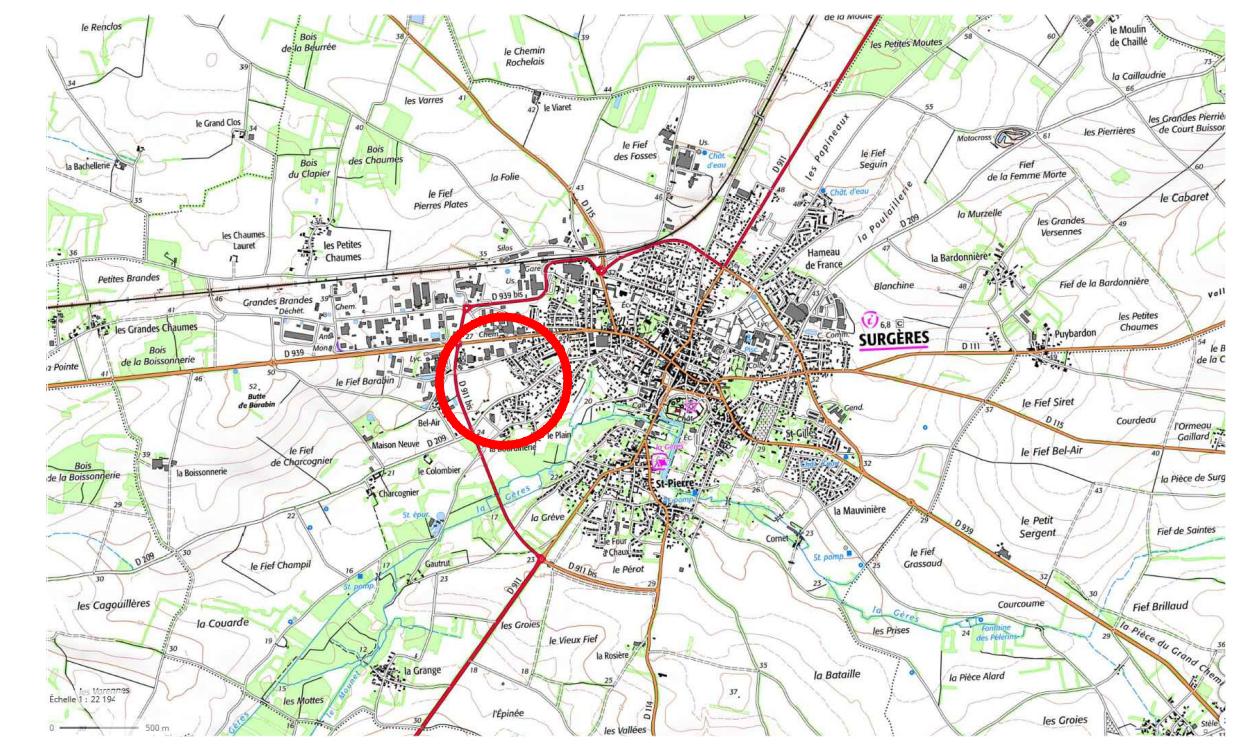
SHON : 200 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager n° PA 17.434.22.A0002 délivré le 25 juillet 2022.

Modificatif 1 délivré le 03 juillet 2023.

Modificatif 2 délivré le 28 septembre 2023.

### Plan de situation



## SCHEMA DES CLOTURES



**- mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci-dessous.)**

**Ou**

**- grillage d'une hauteur maximum de 1,80m,**

**Ou**

**- clôture végétale doublee ou non d'un grillage, l'ensemble ne dépassant pas une hauteur de 1,80 m**

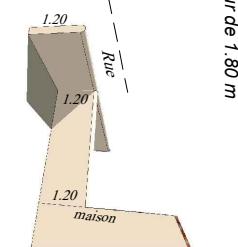
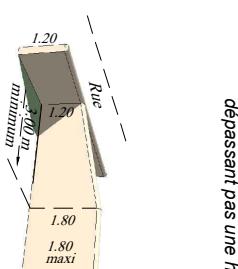
Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est exigé de créer au minimum une ouverture d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures sur chaque limite séparative des lots.

Dossier: 121129-PA

Document annexé au règlement du lotissement

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

lettres devront être intégrés dans un mur et/ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m



### Maître d'Ouvrage

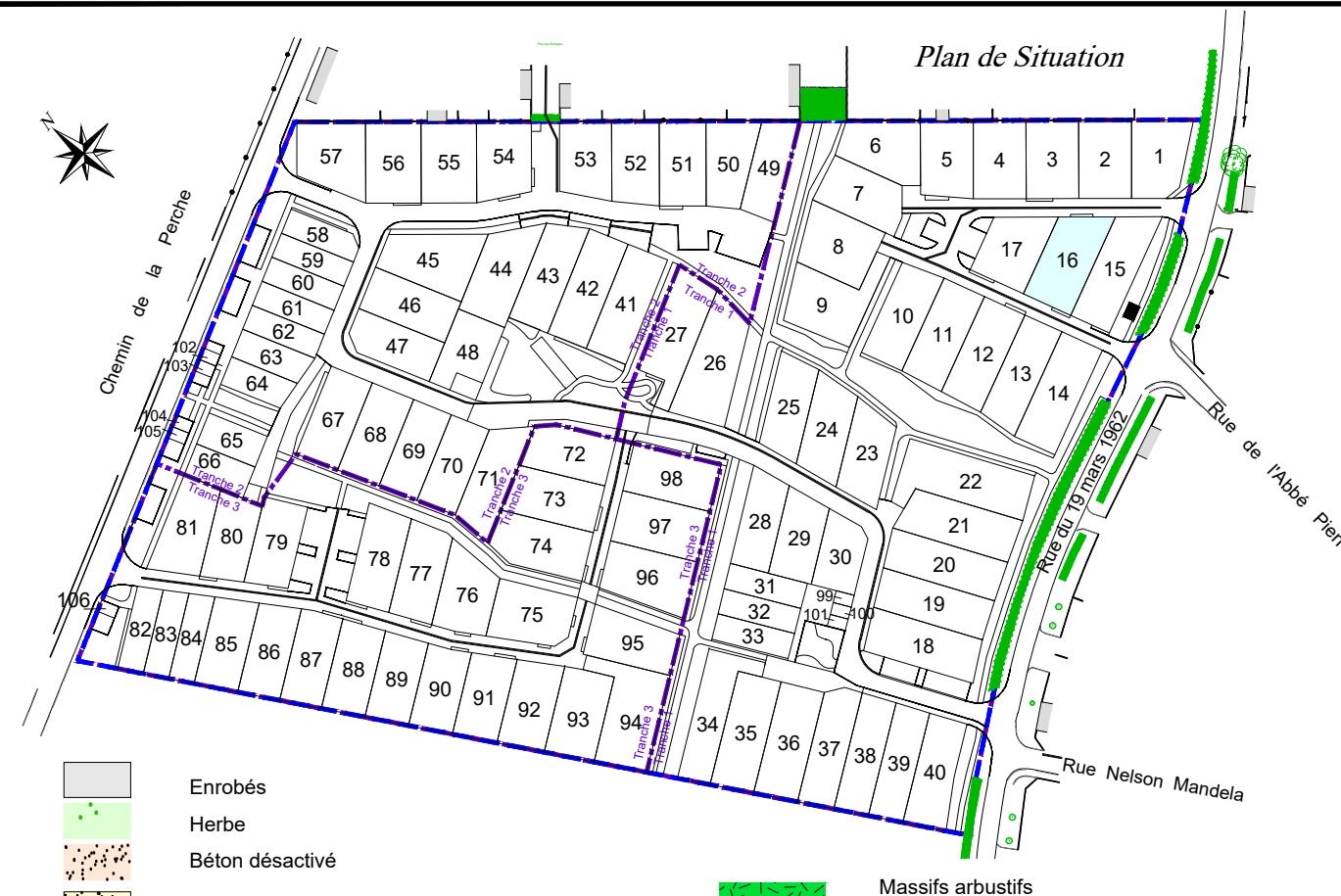
GPM IMMOBILIER  
Avenue des Fourneaux  
17690 ANGOULINS SUR MER  
Tél : 05.46.37.03.00  
E-mail : contact@gpm-immobilier.com

### Architecte Urbaniste :

G.H.E.C.O. Urbanisme  
13 bis, rue Buffeterie  
17000 LA ROCHELLE  
Tél: 05.46.41.01.92  
E-mail: gheco@wanadoo.fr

### Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES  
54, Rue de Vaugouin  
17000 LA ROCHELLE  
Tél : 05.46.43.33.48  
E-mail: geometres@bcge17.com



▼▼▼▼ Accès véhicule interdit  
▲ Accès véhicule au lot - Position obligatoire  
R.D.C Construction limitée à un rez-de-chaussée

— Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 2/3 du linéaire la façade de la construction principale  
— Ligne d'accrochage obligatoire d'une construction  
L — Angle d'accrochage obligatoire de la façade de la construction principale  
— Ligne de retrait maximal de la façade de présentation sur la rue de la construction principale  
— Dès qu'un point de la construction touche cette ligne, la façade concernée doit comporter au moins une fenêtre d'au moins 1m<sup>2</sup> de surface

Zone inconstruisible  
**Lot stationnement** Inconstructible rattaché au lot x - réalisé en enrobés

Espace à dominante végétale sur une largeur de 3m

Zone remblayée par le lotisseur lors des travaux de viabilité

Limite PLUiH  
Périmètre du lotissement  
Tranche du lotissement

Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)

Nivellement : I.G.N. 69 (altitudes normales)

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.  
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

Echelle : 1/200

